



**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service aménagement, risques
Pôle aménagement

Annecy, le **12 JUIN 2025**

Affaire suivie par :

Frederic Auget
Tél. : 04 50 33 78 98
Mél. : frederic.auget@haute-savoie.gouv.fr

La préfète de la Haute-Savoie

à

Madame le Maire d'Etrembières

objet : Plan local d'urbanisme de la commune d'Annemasse
Pj : Avis des services de l'État sur le projet arrêté

Madame le Maire,

Par délibération du 10 mars 2025, le conseil municipal de votre commune a arrêté son plan local d'urbanisme, qui a été reçu en préfecture le 14 mars 2025.

Je vous prie de trouver ci-joint, en application de l'article L.153-16 du code de l'urbanisme, l'avis des services de l'État concernant ce projet de plan.

Vous veillerez à joindre cet avis au dossier d'enquête publique et à le communiquer au commissaire enquêteur.

Je vous remercie de bien vouloir m'informer de la suite que vous entendez réserver aux observations contenues dans cet avis et de prévoir, après l'enquête publique et avant l'approbation du PLU, une réunion des personnes publiques associées.

Mes services restent à votre disposition pour toutes explications relatives à cet avis et vous accompagner dans l'évolution de votre document.

Pour la préfète et par délégation
Pour le directeur départemental des territoires
la directrice adjointe

Séverine FEBVRE

Copie : Préfecture - BAFU, Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois